

ADJONCTION D'UNE ACTIVITE COMMERCIALE A UNE ENTREPRISE LIBERALE OU AGRICOLE

Le dossier est constitué :

De l'imprimé P2 ([cerfa 11678](#)) en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire + imprimé P0' en cas de co-propriétaires ([cerfa 11771](#)).

Des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Justificatif d'identité

Ressortissant de nationalité française :

Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou **copie du passeport** en cours de validité.

Ressortissant de l'Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco résidant en France :

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le titulaire.

Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France :

Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire : copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...) joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

- ✓ [Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation](#) datée et signée
- ✓ Si le demandeur dispose d'une adresse professionnelle, le justificatif de la jouissance du local est une **copie du bail**.
- ✓ Si le demandeur établit son entreprise à son domicile il faut fournir une [attestation de domiciliation](#) **et** une **copie de quittance de loyer ou copie de l'avis de taxe foncière ou facture EDF ou eau ou téléphone fixe** (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).
- ✓ Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif du domicile de cette personne.
- ✓ **Si l'activité est réglementée :** copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité
- ✓ Copie de l'attestation notariée en cas d'**insaisissabilité**
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties

Activité ambulante - Pour l'établissement de la carte de commerçant ambulant, merci de vous référer à la [page correspondante sur notre site](#).

Informations

- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC www.afnic.fr ([Déclaration relative au nom de domaine](#))
- Pour l'installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.
- Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier .

Coût de la formalité

Frais greffe :

- si création : 25,34 €
- si achat de fonds : 53,51 €
- si location-gérance : 53,51 €

Merci de libeller le chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

Redevance CFE : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI de Grenoble.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : grenoble.cci.fr
Des outils pour booster votre business : boutique.grenoble.cci.fr/